

#32 - "Communiqué" PDV - REMISE D'ARGENT

REMISE D'ARGENT CARTE DE CRÉDIT ET DE DÉBIT

À partir de maintenant, les établissements d'accueil des PSP, tels que les mess, les restaurants et les bars ne pourront plus débiter une carte de crédit ou de débit afin de remettre de l'argent comptant au client.

Les services de vente au détail des PSP peuvent toutefois continuer à offrir ce service. Par exemple, la boutique du pro du club de golf peut remettre de l'argent, mais le restaurant et le bar du même club de golf ne peuvent pas. Les services de loisirs communautaires des PSP peuvent remettre de l'argent à la demande du client et uniquement s'il y a suffisamment d'argent dans le TPV ou la caisse enregistreuse.

Cette pratique respecte les normes de l'industrie et protège les droits accordés aux SBMFC en vertu de la licence de Chase Paymentech.